

3S EQUIPEMENTS ROUTIERS
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 8 Rue Douladoure, 31100 TOULOUSE
830 505 681 RCS TOULOUSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 065 752,92 euros, en intégralité au compte "Report à nouveau", qui s'élève ainsi à 2 278 269,16 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 3 533 583,45 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Au cours de l'exercice 2025 et au titre de l'exercice 2024	Au cours de l'exercice 2024 et au titre de l'exercice 2023	Au cours de l'exercice 2023 et au titre de l'exercice 2022
1/ <u>distribution globale</u> : 1 000 000,00 euros soit 400,00 euros par action.	NEANT	NEANT
2/ <u>dividendes distribués</u> <u>n'ouvrant pas droit à</u> <u>l'abattement</u> : Montant 1 000 000,00 euros soit 400,00 euros par action détenue par des personnes morales		
AGOA du 25 juin 2025		
	AGOA du 18 juin 2024	AGOA du 20 décembre 2022

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2026 :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Copie certifiée conforme
Le Président
Bruno PARENT

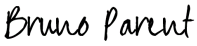
Signé par :

8737AD82667840D...

3S EQUIPEMENTS ROUTIERS
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 8 Rue Douladoure, 31100 TOULOUSE
830 505 681 RCS TOULOUSE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

CERTIFIES CONFORMES
Le Président
Bruno PARENT

Signé par :

8737AD82667840D...

Bilan - Actif

BILAN-ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	16 000	16 000	0	0
Concessions,brevets et droits similaires	8 063	7 912	151	1 549
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	24 063	23 912	151	1 549
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel	2 212 244	1 845 832	366 412	348 817
Autres immobilisations corporelles	507 427	304 073	203 354	165 269
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	2 719 671	2 149 905	569 766	514 086
Participations	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	40 921	0	40 921	11 331
TOTAL immobilisations financières	40 921	0	40 921	11 331
Total Actif Immobilisé (II)	2 784 655	2 173 816	610 839	526 966
Matières premières, approvisionnements	853 995	0	853 995	161 054
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	184 871
TOTAL Stock	853 995	0	853 995	345 925
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	12 160
Clients et comptes rattachés	4 979 977	13 217	4 966 760	2 853 536
Autres créances	1 806 618	0	1 806 618	2 198 025
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	6 786 595	13 217	6 773 378	5 051 560
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	816 340	0	816 340	1 057 243
TOTAL Disponibilités	816 340	0	816 340	1 057 243
Charges constatées d'avance	0	0	0	37 723
Total Actif Circulant (III)	8 456 930	13 217	8 443 713	6 504 612
Frais d'émission d'emprunt (IV)	0		0	0
Primes de remboursement des emprunts (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	0		0	0
Total Général (I à VI)	11 241 585	2 187 033	9 054 552	7 031 577



Bilan - Passif

BILAN-PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
Capital social ou individuel dont versé : 100 000	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0	0
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes: 0	1 124 103	1 124 103
TOTAL Réserves	1 134 103	1 134 103
Report à nouveau	1 212 516	1 051 204
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 065 753	1 161 312
Subventions	0	26 111
Provisions réglementées	21 211	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	3 533 583	3 472 730
Produit des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	0	0
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	0	0
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	290 909	503 339
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs : 0	0	0
TOTAL Dettes financières	290 909	503 339
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	103 364	53 807
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 368 746	1 961 343
Dettes fiscales et sociales	1 268 910	967 390
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 992	0
Instrument financier à terme	0	0
Autres dettes	475 048	72 968
TOTAL Dettes d'exploitation	5 230 060	3 055 508
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL DETTES (IV)	5 520 969	3 558 847
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation (V)	0	0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	9 054 552	7 031 577

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT			Exercice 2025		Exercice 2024	
			France	Exportation		Total
Ventes de marchandises			355 670	0	355 670	402 331
Production vendue biens			17 577 193	0	17 577 193	26 575
Production vendue services			0	0	0	15 485 622
Chiffres d'affaires nets			17 932 863	0	17 932 863	15 914 527
Production stockée					0	0
Production immobilisée					0	0
Subventions					26 111	0
Reprises sur amortissements et provisions					0	82 485
Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					0	0
Autres produits					282 928	18 768
Total des produits d'exploitation (I)					18 241 902	16 015 780
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					0	95 296
Variation de stock (marchandises)					0	-130 510
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					4 404 206	4 077 815
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					-508 070	13 261
Autres achats et charges externes					8 107 099	6 495 714
Impôts, taxes et versements assimilés					155 469	84 673
Salaires et traitements					2 559 244	2 048 539
Cotisations sociales					1 530 238	1 519 596
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements			286 319	373 637
		Dotations aux dépréciations			0	0
	Sur actif circulant : dotations et dépréciations				0	0
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				0	0
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					0	0
Autres charges					313 661	18
Total des charges d'exploitation (II)					16 848 165	14 578 040
RÉSULTAT D'EXPLOITATION					1 393 737	1 437 740
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					0	0
Produits financiers de participations					0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					0	0
Autres intérêts et produits assimilés					46 530	54 437
Reprises sur dépréciations					0	0
Différences positives de change					0	0
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie					0	0
Produits de cessions d'immobilisations financières					0	0
Total des produits financiers (V)					46 530	54 437
Dotations financières aux amortissements et provisions					0	0
Intérêts et charges assimilées					2 563	4 602
Différences négatives de change					0	0
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					0	0
Total des charges financières (VI)					2 563	4 602
RÉSULTAT FINANCIER					43 968	49 835
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)					1 437 704	1 487 575
Produits exceptionnels (VII)					0	59 886
Charges exceptionnelles (VIII)					21 211	1 617
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)					-21 211	58 269
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					0	0
Impôts sur les bénéfices (X)					350 740	384 531
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					18 288 432	16 130 103
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					17 222 679	14 968 791
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)					1 065 753	1 161 312

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Faits marquants de l'exercice

Passage au 1er janvier 2025 sur le progiciel de gestion intégrée IFS.
Création au 1er avril 2025 d'un nouvel établissement secondaire à VIC-LA-GARDIOLE (34110).

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2016-07.

1. Changement de méthode comptable

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- * Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- * Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- * Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- * Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

2. Modalités de première application et comparabilité (Exercice 2024) Conformément aux dispositions transitoires, ce changement est appliqué de manière prospective à compter du 1er janvier 2025. Par conséquent :

- * Absence de retraitement du résultat 2024 : Les comptes de l'exercice précédent présentés à titre comparatif n'ont pas été retraités selon les nouvelles méthodes de comptabilisation. Le résultat net de l'exercice 2024 reste inchangé.
Par exemple, les produits et charges qualifiés d'exceptionnels en 2024 n'ont pas été reclassés au regard de la nouvelle définition.
- * Reclassements de présentation : La colonne 2024 a fait l'objet de reclassements pour assurer la conformité avec les nouveaux modèles d'états financiers obligatoires.
- * Les principaux reclassements opérés sur la colonne 2024 sont les suivants :
 - Les charges et produits exceptionnels de l'exercice 2024 ont été regroupés respectivement sur les lignes « Charges exceptionnelles » et « Produits exceptionnels ».
 - Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice 2024 ont été reclassés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ».

3. Impacts significatifs sur l'exercice clos (Exercice 2025)

L'application des nouvelles règles au cours de l'exercice a conduit aux changements significatifs suivants par rapport aux méthodes antérieures :

- * Résultat exceptionnel : Des éléments qui auraient été classés en résultat exceptionnel sous l'ancienne réglementation sont désormais comptabilisés un résultat d'exploitation (ou financier).
 - Subventions : La quote-part de subvention d'investissement virée au résultat 26111.13 € est classée en résultat d'exploitation.
- * Suppression des transferts de charges : Les charges qui faisaient l'objet d'un transfert sont désormais traitées selon leur nature :
 - Les remboursements de charges de personnel sont crédités au compte 649 « Remboursements de charges de personnel » pour 57041.87 €.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

L'exercice arrêté le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Principales règles comptables

Immobilisations incorporelles et corporelles

Lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition pour celles acquises à titre onéreux, à leur valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit et à leur coût de production pour celles produites par l'entreprise.

Immobilisations incorporelles

Autres immobilisations incorporelles

Types d'immobilisation	Mode	Durée
Logiciels, licences, Brevets...	Linéaire	1 à 10 ans
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus ou à leur coût de production.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien :

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation suivant le mode linéaire ou dégressif.

Types d'immobilisation	Durée
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 à 5 ans
Installations et agencements	8 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier informatique	3 à 8 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans

Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de la valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'entreprise a choisi de comptabiliser les constructions par composant. L'entreprise a choisi de comptabiliser les constructions par composant.

Les différences d'amortissement entre les amortissements calculés sur les durées d'usage et les amortissements calculés sur les durées d'utilisation font l'objet d'amortissements dérogatoires enregistrés en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions réglementées.

Stocks

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités précédentes est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, une dépréciation des stocks est comptabilisée pour le montant de la différence.

Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur comptable.

Dans le cadre de l'application de la méthode de l'avancement pour les contrats à long terme, le poste « Créances » comprend notamment :

- le poste « Clients », correspondant aux situations émises au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou des prestations ;
- les facturations à établir correspondant aux travaux mérités qui n'ont pu, pour des raisons de décalage temporaire, être facturés ou acceptés par le maître d'ouvrage.

Autres Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Disponibilités

Les comptes à terme assimilables à des liquidités sont enregistrés en disponibilités.

Méthode de comptabilisation des opérations financières

Les opérations financières (prêts, emprunts, dérivés...) sont comptabilisées en date de valeur exceptées les opérations de « cash pooling » réalisées avec les filiales qui sont comptabilisées en date d'opération.

Les dettes financières sont enregistrées pour la valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation. Les frais d'émission d'emprunt sont portés à l'actif (en charges à répartir) et étalés linéairement sur la durée de vie des emprunts concernés.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement inscrites au passif du Bilan sont amorties sur la durée de vie du bien d'équipement financé.

Informations complémentaires

Prise en compte des résultats de chantier

La société comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement qui est généralement déterminée sur la base d'un avancement physique ou d'un avancement par les coûts.



Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

Le chiffre d'affaires déterminé selon la méthode de l'avancement repose sur l'estimation des coûts à terminaison d'un contrat. Cette estimation est susceptible d'être modifiée lors des périodes ultérieures et d'entraîner des ajustements de chiffre d'affaires et éventuellement des provisions pour pertes à terminaison.

Chiffre d'affaires économique

	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires comptes sociaux France	17 932 863	15 914 527

Effectif moyen

Effectif	Effectif moyen salarié	
	31/12/2025	31/12/2024
CNRO	37	30
ETAM	24	20
CADRE	16	11
TOTAL	77	61

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires hors taxes des commissaires aux comptes pour la certification et examen des comptes individuels et consolidés sont listés ci-dessous:

Nom commissaires aux comptes	31/12/2025	31/12/2024
TALENZ ARES AUDIT	15 324,60 €	15 168,00 €

Evènements postérieurs à la clôture

Les conséquences financières directes de la situation au Moyen-Orient sont limitées pour l'entreprise. Néanmoins, notre société demeure très attentive à l'évolution du conflit et à ses impacts potentiels sur l'économie mondiale, notamment en ce qui concerne l'inflation des coûts et les perturbations des chaînes d'approvisionnement.

3S EQUIPEMENTS ROUTIERS

SAS au capital de 100 000 €
Siège social : ZI DE MONLONG
11 RUE PAUL ROCACHE
31100 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 830 505 681

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux associés de la société 3S EQUIPEMENTS ROUTIERS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3S EQUIPEMENTS ROUTIERS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06, exposées dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe « Prise en compte des résultats de chantier » de la note « Règles et méthodes comptables » de votre annexe informe que la méthode utilisée, de comptabilisation des produits et des charges, relatives aux contrats de construction est la méthode de référence à l'avancement.

Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société 3S EQUIPEMENTS ROUTIERS ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Avignon, le 8 juin 2026.

TALENZ ARES AUDIT
Commissaire aux Comptes

Loïc TATIBOUET
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

Signé par Loïc Tatibouet
Le 8 juin 2026



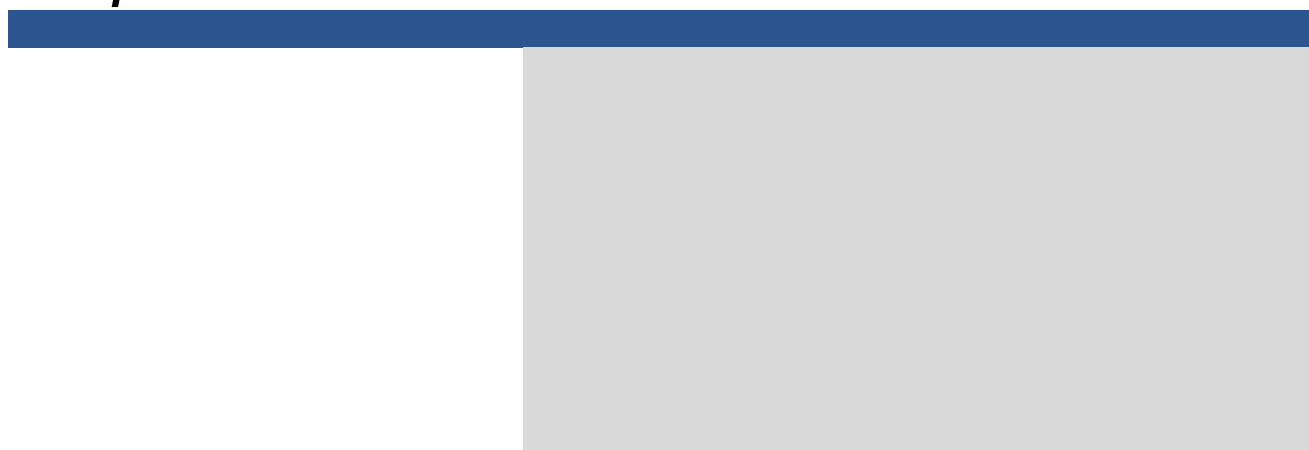
doc_mvb9
tx_YymqVKVPG4Pq

3S EQUIPEMENTS ROUTIERS

Société par actions simplifiée

11 Paul Rocache ZI de Monlong 31100 TOULOUSE

Comptes annuels au 31/12/2025



Bilan - Actif

BILAN-ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	16 000	16 000	0	0
Concessions,brevets et droits similaires	8 063	7 912	151	1 549
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	24 063	23 912	151	1 549
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel	2 212 244	1 845 832	366 412	348 817
Autres immobilisations corporelles	507 427	304 073	203 354	165 269
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	2 719 671	2 149 905	569 766	514 086
Participations	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	40 921	0	40 921	11 331
TOTAL immobilisations financières	40 921	0	40 921	11 331
Total Actif Immobilisé (II)	2 784 655	2 173 816	610 839	526 966
Matières premières, approvisionnements	853 995	0	853 995	161 054
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	184 871
TOTAL Stock	853 995	0	853 995	345 925
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	12 160
Clients et comptes rattachés	4 979 977	13 217	4 966 760	2 853 536
Autres créances	1 806 618	0	1 806 618	2 198 025
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	6 786 595	13 217	6 773 378	5 051 560
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	816 340	0	816 340	1 057 243
TOTAL Disponibilités	816 340	0	816 340	1 057 243
Charges constatées d'avance	0	0	0	37 723
Total Actif Circulant (III)	8 456 930	13 217	8 443 713	6 504 612
Frais d'émission d'emprunt (IV)	0		0	0
Primes de remboursement des emprunts (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	0		0	0
Total Général (I à VI)	11 241 585	2 187 033	9 054 552	7 031 577



Bilan - Passif

BILAN-PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
Capital social ou individuel dont versé : 100 000	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0	0
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes: 0	1 124 103	1 124 103
TOTAL Réserves	1 134 103	1 134 103
Report à nouveau	1 212 516	1 051 204
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 065 753	1 161 312
Subventions	0	26 111
Provisions réglementées	21 211	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	3 533 583	3 472 730
Produit des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	0	0
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	0	0
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	290 909	503 339
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs : 0	0	0
TOTAL Dettes financières	290 909	503 339
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	103 364	53 807
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 368 746	1 961 343
Dettes fiscales et sociales	1 268 910	967 390
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 992	0
Instrument financier à terme	0	0
Autres dettes	475 048	72 968
TOTAL Dettes d'exploitation	5 230 060	3 055 508
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL DETTES (IV)	5 520 969	3 558 847
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation (V)	0	0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	9 054 552	7 031 577

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT			Exercice 2025		Exercice 2024	
			France	Exportation		Total
Ventes de marchandises			355 670	0	355 670	402 331
Production vendue biens			17 577 193	0	17 577 193	26 575
Production vendue services			0	0	0	15 485 622
Chiffres d'affaires nets			17 932 863	0	17 932 863	15 914 527
Production stockée					0	0
Production immobilisée					0	0
Subventions					26 111	0
Reprises sur amortissements et provisions					0	82 485
Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					0	0
Autres produits					282 928	18 768
Total des produits d'exploitation (I)					18 241 902	16 015 780
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					0	95 296
Variation de stock (marchandises)					0	-130 510
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					4 404 206	4 077 815
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					-508 070	13 261
Autres achats et charges externes					8 107 099	6 495 714
Impôts, taxes et versements assimilés					155 469	84 673
Salaires et traitements					2 559 244	2 048 539
Cotisations sociales					1 530 238	1 519 596
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements			286 319	373 637
		Dotations aux dépréciations			0	0
	Sur actif circulant : dotations et dépréciations				0	0
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				0	0
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					0	0
Autres charges					313 661	18
Total des charges d'exploitation (II)					16 848 165	14 578 040
RÉSULTAT D'EXPLOITATION					1 393 737	1 437 740
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					0	0
Produits financiers de participations					0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					0	0
Autres intérêts et produits assimilés					46 530	54 437
Reprises sur dépréciations					0	0
Différences positives de change					0	0
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie					0	0
Produits de cessions d'immobilisations financières					0	0
Total des produits financiers (V)					46 530	54 437
Dotations financières aux amortissements et provisions					0	0
Intérêts et charges assimilées					2 563	4 602
Différences négatives de change					0	0
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					0	0
Total des charges financières (VI)					2 563	4 602
RÉSULTAT FINANCIER					43 968	49 835
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)					1 437 704	1 487 575
Produits exceptionnels (VII)					0	59 886
Charges exceptionnelles (VIII)					21 211	1 617
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)					-21 211	58 269
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					0	0
Impôts sur les bénéfices (X)					350 740	384 531
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					18 288 432	16 130 103
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					17 222 679	14 968 791
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)					1 065 753	1 161 312

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Faits marquants de l'exercice

Passage au 1er janvier 2025 sur le progiciel de gestion intégrée IFS.
Création au 1er avril 2025 d'un nouvel établissement secondaire à VIC-LA-GARDIOLE (34110).

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2016-07.

1. Changement de méthode comptable

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- * Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- * Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- * Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- * Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

2. Modalités de première application et comparabilité (Exercice 2024) Conformément aux dispositions transitoires, ce changement est appliqué de manière prospective à compter du 1er janvier 2025. Par conséquent :

- * Absence de retraitement du résultat 2024 : Les comptes de l'exercice précédent présentés à titre comparatif n'ont pas été retraités selon les nouvelles méthodes de comptabilisation. Le résultat net de l'exercice 2024 reste inchangé.
Par exemple, les produits et charges qualifiés d'exceptionnels en 2024 n'ont pas été reclassés au regard de la nouvelle définition.
- * Reclassements de présentation : La colonne 2024 a fait l'objet de reclassements pour assurer la conformité avec les nouveaux modèles d'états financiers obligatoires.
- * Les principaux reclassements opérés sur la colonne 2024 sont les suivants :
 - Les charges et produits exceptionnels de l'exercice 2024 ont été regroupés respectivement sur les lignes « Charges exceptionnelles » et « Produits exceptionnels ».
 - Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice 2024 ont été reclassés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ».

3. Impacts significatifs sur l'exercice clos (Exercice 2025)

L'application des nouvelles règles au cours de l'exercice a conduit aux changements significatifs suivants par rapport aux méthodes antérieures :

- * Résultat exceptionnel : Des éléments qui auraient été classés en résultat exceptionnel sous l'ancienne réglementation sont désormais comptabilisés un résultat d'exploitation (ou financier).
 - Subventions : La quote-part de subvention d'investissement virée au résultat 26111.13 € est classée en résultat d'exploitation.
- * Suppression des transferts de charges : Les charges qui faisaient l'objet d'un transfert sont désormais traitées selon leur nature :
 - Les remboursements de charges de personnel sont crédités au compte 649 « Remboursements de charges de personnel » pour 57041.87 €.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

L'exercice arrêté le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Principales règles comptables

Immobilisations incorporelles et corporelles

Lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition pour celles acquises à titre onéreux, à leur valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit et à leur coût de production pour celles produites par l'entreprise.

Immobilisations incorporelles

Autres immobilisations incorporelles

Types d'immobilisation	Mode	Durée
Logiciels, licences, Brevets...	Linéaire	1 à 10 ans
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus ou à leur coût de production.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien :

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation suivant le mode linéaire ou dégressif.

Types d'immobilisation	Durée
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 à 5 ans
Installations et agencements	8 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier informatique	3 à 8 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans

Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de la valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'entreprise a choisi de comptabiliser les constructions par composant. L'entreprise a choisi de comptabiliser les constructions par composant.

Les différences d'amortissement entre les amortissements calculés sur les durées d'usage et les amortissements calculés sur les durées d'utilisation font l'objet d'amortissements dérogatoires enregistrés en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions réglementées.

Stocks

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités précédentes est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, une dépréciation des stocks est comptabilisée pour le montant de la différence.

Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur comptable.

Dans le cadre de l'application de la méthode de l'avancement pour les contrats à long terme, le poste « Créances » comprend notamment :

- le poste « Clients », correspondant aux situations émises au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou des prestations ;
- les facturations à établir correspondant aux travaux mérités qui n'ont pu, pour des raisons de décalage temporaire, être facturés ou acceptés par le maître d'ouvrage.

Autres Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Disponibilités

Les comptes à terme assimilables à des liquidités sont enregistrés en disponibilités.

Méthode de comptabilisation des opérations financières

Les opérations financières (prêts, emprunts, dérivés...) sont comptabilisées en date de valeur exceptées les opérations de « cash pooling » réalisées avec les filiales qui sont comptabilisées en date d'opération.

Les dettes financières sont enregistrées pour la valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation. Les frais d'émission d'emprunt sont portés à l'actif (en charges à répartir) et étalés linéairement sur la durée de vie des emprunts concernés.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement inscrites au passif du Bilan sont amorties sur la durée de vie du bien d'équipement financé.

Informations complémentaires

Prise en compte des résultats de chantier

La société comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement qui est généralement déterminée sur la base d'un avancement physique ou d'un avancement par les coûts.



Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

Le chiffre d'affaires déterminé selon la méthode de l'avancement repose sur l'estimation des coûts à terminaison d'un contrat. Cette estimation est susceptible d'être modifiée lors des périodes ultérieures et d'entraîner des ajustements de chiffre d'affaires et éventuellement des provisions pour pertes à terminaison.

Chiffre d'affaires économique

	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires comptes sociaux France	17 932 863	15 914 527

Effectif moyen

Effectif	Effectif moyen salarié	
	31/12/2025	31/12/2024
CNRO	37	30
ETAM	24	20
CADRE	16	11
TOTAL	77	61

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires hors taxes des commissaires aux comptes pour la certification et examen des comptes individuels et consolidés sont listés ci-dessous:

Nom commissaires aux comptes	31/12/2025	31/12/2024
TALENZ ARES AUDIT	15 324,60 €	15 168,00 €

Evènements postérieurs à la clôture

Les conséquences financières directes de la situation au Moyen-Orient sont limitées pour l'entreprise. Néanmoins, notre société demeure très attentive à l'évolution du conflit et à ses impacts potentiels sur l'économie mondiale, notamment en ce qui concerne l'inflation des coûts et les perturbations des chaînes d'approvisionnement.